

(Texte)

**M. Choquette:** Monsieur le président, étant donné que l'énergie de l'honorable député qui a actuellement la parole semble s'affaiblir graduellement, lui accorderiez-vous le privilège de terminer son discours assis?

Monsieur le président, j'ai l'impression que vous n'avez pas entendu ma question.

Je voudrais que vous permettiez au député de terminer son discours assis.

(Traduction)

**M. Gundlock:** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas très bien compris toute la question, mais je crois en avoir saisi la fin. J'aimerais dire à l'honorable député que s'il pense que je suis faible, c'est seulement parce que je tente d'être plutôt calme et aimable cet après-midi. Par le passé, en certaines occasions, je me suis un peu énervé, et si l'honorable député veut quelque chose de ce genre, je suis bien prêt à l'obliger. J'estimais faire valoir certains arguments cet après-midi de façon calme et pondérée. Franchement, ce sont les interventions comme celle-là qui parfois nuisent aux bonnes relations ici à la Chambre. Je suppose que la chose relève du Règlement, monsieur l'Orateur, mais c'est une des raisons pour lesquelles on blâme la Chambre, non pas un parti plutôt qu'un autre, mais toute la Chambre, partout au pays, en disant qu'elle prend bien du temps à faire peu de choses. J'ai pris grand soin de ne pas effleurer de sujets délicats cet après-midi. Il y a bien des choses de ce genre que j'aimerais souligner. C'est ce genre de choses, monsieur l'Orateur, qui diminue le prestige de la Chambre. Je parlais avec beaucoup de calme et de façon rationnelle, je pense.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! Le rappel au Règlement de l'honorable député de Lotbinière n'était pas fondé. Je propose que l'honorable député de Lethbridge revienne à son sujet.

**M. Choquette:** Restez assis.

**M. Gundlock:** Certains membres de cette Chambre, monsieur l'Orateur, font leurs remarques par votre intermédiaire. Je serai heureux de continuer mon discours en restant assis si monsieur l'Orateur me le permet.

Un honorable député a dit l'autre jour qu'à son avis le premier ministre avait laissé entendre à la Chambre et au pays que, selon lui, le comité n'avait été qu'un simulacre. Il avait soumis ce sujet des plus controversables et en y mêlant la politique, et il s'attendait que le comité rendrait une décision permettant au gouvernement de se débarrasser de cette question gênante le plus tôt possible. Seul l'élément temps comptait.

[M. Gundlock.]

Il se produit présentement une chose ici même à la Chambre pendant le débat sur cet amendement. Pourquoi n'accorde-t-on pas une période de questions?

**Des voix:** Règlement!

**L'hon. Mlle LaMarsh:** Nous nous en tenons au Règlement de la Chambre.

**M. Gundlock:** Oui, mais je voudrais savoir pourquoi? Pourriez-vous me l'expliquer?

**L'hon. Mlle LaMarsh:** Si mon honorable ami me le permet, je lui demanderais de me dire s'il connaît le Règlement de la Chambre. Il veut savoir pourquoi il n'y a pas de période de questions. Puis-je dire à l'honorable député que la solution la plus simple c'est de s'asseoir, de se taire et de permettre que la question soit mise aux voix. (Exclamations)

**L'hon. M. Churchill:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je vous demande de décider si, oui ou non, il y a matière à un rappel au Règlement dans l'intervention du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ou s'il ne s'agit pas d'une intervention étrangère à la question à l'étude et qu'il y aurait lieu d'interdire entièrement. Ce rappel au Règlement du ministre est-il justifié?

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! Le ministre s'est levé pour poser une question et l'honorable député de Lethbridge s'est assis. J'ai supposé qu'il était d'accord. Je doute sérieusement que la question ait été recevable; peut-être devrais-je dire qu'elle enfreignait le Règlement tout autant que les observations de l'honorable député de Lethbridge qui, à mon sens, a provoqué la question.

**M. Gundlock:** Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je ne me reporterai pas à l'intervention. J'aurai fini dans un moment et je sais qu'on en sera bien aise.

Cette question n'entraîne pas dans le programme législatif. Je l'avais dit plus tôt, et je tiens maintenant à dire au ministre qui vient d'arriver que je regrettais que d'autres membres soient obligés de partir pour assister à la réunion d'un comité. Je crois que le ministre en revient à l'instant, et j'aurais aimé pouvoir y assister aussi. Nous ne pouvons, toutefois, nous trouver à deux endroits en même temps et j'ai cru qu'il serait important que je prenne part à ce débat particulier. Avant l'arrivée du ministre à la Chambre, et vous corroborerez mon dire là-dessus monsieur l'Orateur, j'avais fait part de l'admiration que je ressentais à l'endroit des ministres du gouvernement, non à l'égard du